

FICHE TRAVAUX :

RÉNOVATION PERFORMANTE EN MAISON INDIVIDUELLE



-Données techniques-

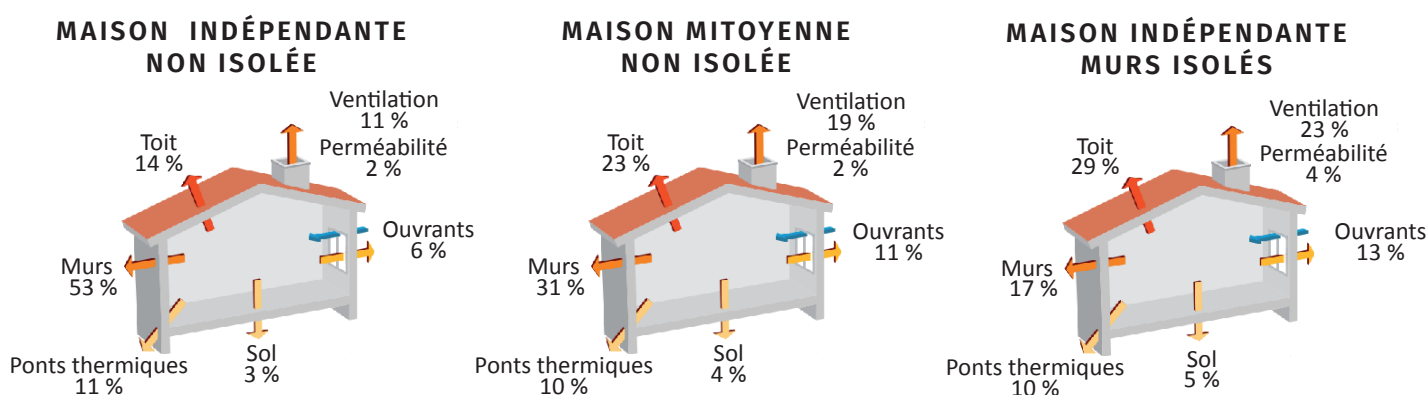
Pourquoi rénover son logement ?

La rénovation énergétique performante dite «BBC» (Bâtiment Basse Consommation) vise à diviser jusqu'à 7 les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et également les factures. Au-delà des bénéfices écologiques et économiques, l'amélioration du confort intérieur, en hiver comme en été, est immédiate.

Enfin, une rénovation énergétique performante entraînera une bonne classification dans le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) permettant une valorisation immobilière en cas de vente ou de location.

Par où commencer ?

Attention aux idées reçues ! Nous entendons souvent que 30 % des déperditions thermiques d'un logement se font par la toiture. Or, ces chiffres varient : chaque rénovation est un cas particulier et l'efficacité des interventions dépend de nombreux facteurs (type de bâtiment, configuration, structure, travaux déjà réalisés, etc.) :



Sauf urgence (esthétique, matériel délabré...), il faut donc commencer par faire le point sur l'existant afin d'identifier un scénario de travaux adapté. Il est donc fondamental de se faire accompagner par des professionnels qualifiés (bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, architectes).

Ainsi, une étude thermique peut être réalisée afin d'identifier les travaux à réaliser et leurs priorités. Elle peut être complétée d'un diagnostic à la caméra thermique permettant de se rendre compte de l'état général de l'isolation (ponts

thermiques), et d'un test d'étanchéité à l'air permettant de mesurer et de localiser les fuites (courants d'air). Cet ensemble peut être appelé audit énergétique.

Pour trouver un professionnel (artisan RGE, architecte...) près de chez vous, vous pouvez consulter l'annuaire du site internet suivant :

www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

Comment rénover son logement ?

RÉNOVATION GLOBALE

La rénovation globale désigne une rénovation complète effectuée «d'un coup». C'est à dire que l'ensemble des travaux sont réalisés en même temps ou presque.

Avantages :

- Période de travaux plus courte (pas échelonnée),
- Moins de risques d'erreurs concernant la «superposition» des différentes opérations.

Inconvénients :

- Investissement financier plus important,
- Nécessite des travaux lourds.

RÉNOVATION PAR ÉTAPE

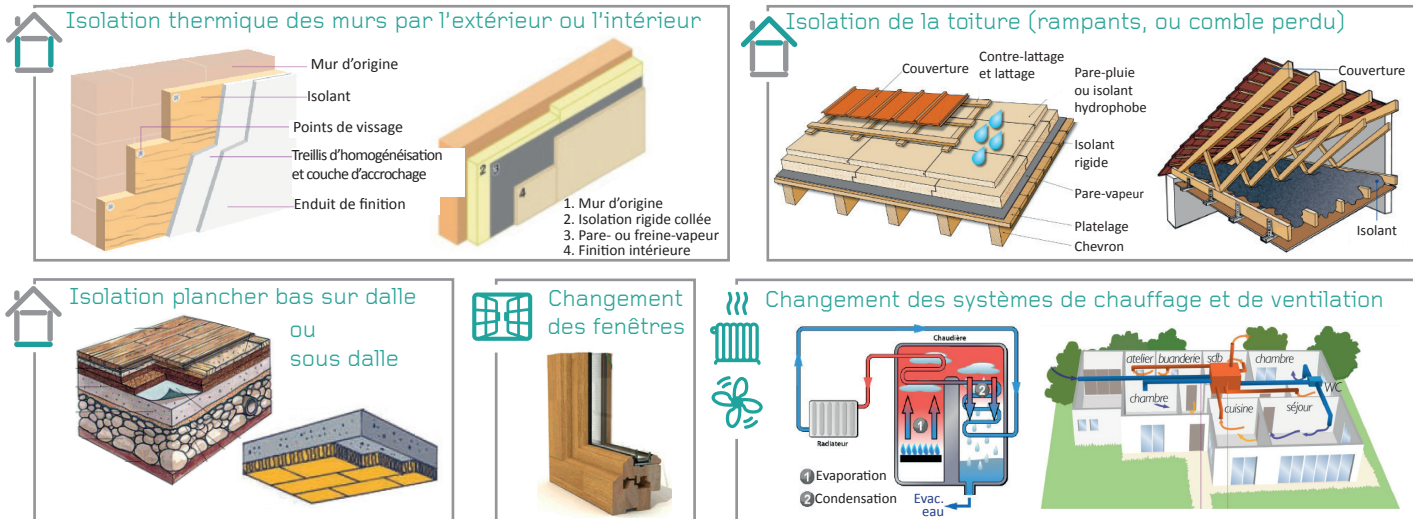
La rénovation par étape désigne une rénovation complète effectuée «petit à petit». C'est à dire que les différents travaux sont réalisés séparément et avec un étalement dans le temps.

Avantages :

- Possibilité de hiérarchiser les travaux (importance, coût...),
- Permet d'échelonner les investissements financiers.

Inconvénients :

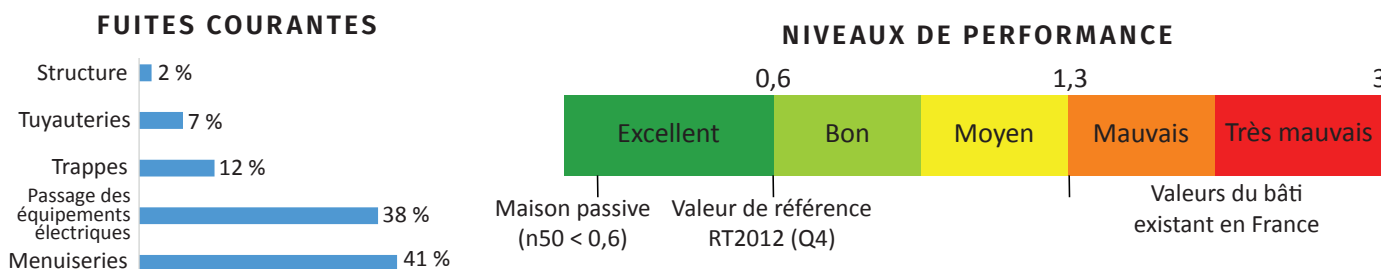
- Nécessité d'une bonne organisation (ordre, dates...),
- Prévoir les prochains travaux pour éviter les risques d'erreurs,
- Coût global pouvant être plus important,
- Performance pouvant être moins importante.



ATTENTION ! Des valeurs minimales de performance sont à respecter afin d'être «BBC compatible».
 Pour plus de détails, voir les « Fiches Travaux » de chaque opération sur www.alec07.org/fiches-techniques

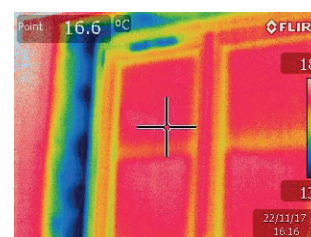
Les informations utiles

La rénovation «BBC» repose sur deux plafonds à ne pas dépasser : une consommation énergétique de 80 kWhep/m².an et une étanchéité à l'air de 0,6 m³/h.m². Ce deuxième critère est une des clés à la réussite de la rénovation car elle représente une part importante des déperditions thermiques :



-Points de vigilance-

- Si vous rénovez progressivement, attention à prévoir les étapes suivantes, et vérifier que les travaux entrepris en premier lieu ne nuisent pas aux travaux ultérieurs.
- Anticipez les futurs besoins de chauffage et de ventilation pour dimensionner au mieux les systèmes qui seront installés.
- Coordonnez et organisez les travaux dans un ordre cohérent pour plus d'efficacité, notamment en terme de continuité thermique et d'étanchéité à l'air (exemple : liaison isolant murs et fenêtre, voir thermogramme). Pour cela, n'hésitez pas à faire appel à un maître d'oeuvre qualifié.
- Renseignez-vous en Mairie sur les démarches administratives à suivre avant le début des travaux.
- Pensez à entretenir vos équipements (chauffage et ventilation).





04 75 35 87 34
www.alec07.org

Soutenu par



Nos partenaires financiers

